



UNM, BUREAU DE NORMALISATION DE LA MECANIQUE

L'UNM (<http://www.unm.fr/fr/default.htm>), Union de normalisation de la mécanique, a été agréée par le Ministre chargé de l'Industrie, en date du 24 septembre 1984, comme Bureau de normalisation ayant pour domaine de compétences, les matériels et les produits fabriqués par les Industries mécaniques et transformatrices des métaux. Cet agrément a été étendu en septembre 2002 pour adjoindre les produits fabriqués par l'industrie du caoutchouc puis en 2006, le soudage et les techniques connexes.

UNM a été créée par la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) avec les syndicats professionnels des industries mécaniques et par le Centre technique des industries mécaniques (CETIM) pour prendre en charge la gestion de la normalisation souhaitée par les entreprises mécaniciennes.

Association régie par la loi de 1901, l'UNM participe, au sein du système français de normalisation coordonné par AFNOR, à la réalisation et prépare, pour son domaine de compétence, les normes françaises, européennes ou internationales qui donnent accès aux différents marchés concernés. L'opérateur de normalisation UNM est donc, dans ce domaine, le point d'accès des entreprises françaises et des autres acteurs de la normalisation, aux travaux de normalisation européens et internationaux.

L'UNM ne prépare évidemment pas les normes pour ses propres besoins ; elle est au service des experts participant aux travaux de ses commissions. En effet, les experts apportent au sein des commissions de normalisation leurs expériences, leurs souhaits, leurs besoins, et contribuent ainsi à l'élaboration de documents normatifs qui leur sont destinés. Le bureau de normalisation ne fait que mettre en œuvre son savoir faire de la normalisation, la logistique nécessaire, et fait en sorte que les documents normatifs puissent être publiés au bénéfice des experts (industriels, pouvoirs publics, organismes de recherche, de prévention, de certification...).

Le rôle principal de l'UNM est de préparer et exécuter le programme de normalisation demandé par ses mandants en fonction de leur stratégie normative. Sur le plan national, l'UNM doit gérer la préparation des projets de normes au sein de ses commissions de normalisation, à partir des avant-projets fournis par les experts.

Sur le plan européen et international, l'UNM doit dégager la position française au sein de la ou des commissions de normalisation puis soutenir les membres de la délégation française. L'UNM apporte régulièrement aux membres de la délégation française, animateurs de groupe de travail CEN, ISO ou présidents de comités techniques, les informations nécessaires sur les procédures et techniques normatives.

L'UNM est enfin à la disposition de ses clients pour fournir des renseignements sur les normes françaises, étrangères, européennes, internationales sur les domaines de normalisation de son ressort, ainsi que sur les procédures des diverses instances de normalisation. L'UNM poursuit une démarche permanente d'amélioration de la qualité des services rendus, afin d'accroître sa pertinence sur le marché. Un tel objectif implique, entre autres, une meilleure compréhension des besoins des partenaires et une participation accrue de l'industrie, des clients et des autres parties prenantes.

Plus de 30 personnes sont quotidiennement au service des partenaires socio-économiques de la mécanique et du caoutchouc; les travaux sont gérés au sein de 5 services techniques appelés secteurs; chaque secteur est en charge d'un domaine technique précis constitué par un certain nombre de commissions de normalisation.